



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . Fr. 8) —
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4) —
Trois mois . . . » 2) —

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

ANTOINE SOLER
Porcelaines, Faiences, Cristaux, Verrerie,
Ferblanterie, Lampisterie, Coutellerie, Bros-
serie, Verres à vitre.
10, Rue de la Balance, 10. — La Chaux-de-Fonds

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
Boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Consommations de premier choix
— Excellents vins —
Bière de la Brasserie Ulrich
TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie — Charcuterie

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 40. — Halte du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Epicierie-Mercerie TABACS CIGARES
VINS ET LIQUEURS
Alois MESSMER
rue du Collège, 21 La Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, laçon
MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier: Comité tous les mardis.
Fête centrale ouvrière: Comité tous les ven-
dredis au Cercle ouvrier.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchan-
disés chaque samedi, de 8 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.
Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.
Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

L'Actualité

Le ministère Pelloux, sa vie et les élections

Correspondance particulière de *La Sentinelle*.
X... (1) (Italie), le 27 mai 1900.

Le décret de dissolution de la Chambre des députés est arrivé comme un coup de foudre pour les partis réactionnaires et modérés, qui espéraient que le gouvernement aurait le courage d'appliquer le fameux règlement illégal, voté et non discuté par une majorité servile de députés qui obéissent comme de simples soldats au premier signe du général et qui arrivent à Rome lorsque le télégraphe les appelle pour quelques lois à voter, ou pour faire un coup de force contre la courageuse minorité qui défend la liberté.

La nullité de ces députés est si visible que jamais ils n'ont le courage de se révolter contre l'ordre du général et de voter ce que bon leur semble, pourvu qu'il les soutienne dans leur collège électoral en poursuivant par la menace et les persécutions le parti extrême. Ils sont nuls parce qu'ils n'ont jamais eu le courage de défendre leurs œuvres réactionnaires, par la parole ou par la plume.

Après la réaction de Mai 1898, ils se croyaient maîtres de l'Italie et espéraient avoir étouffé la conscience populaire, en écrasant la démocratie, qu'il croyait à jamais morte, après avoir proscrit et emprisonné les meilleurs défenseurs du droit et de la justice. Mais à peine l'état de siège fut-il levé, que la conscience populaire les voua à l'exécration et l'histoire condamna pour toujours au mépris les proscripteurs qui, par haine de parti, firent distribuer des siècles de réclusion, après avoir baigné de sang les rues des villes qui eurent la solidarité de se lever pour demander l'abolition du droit d'entrée sur les grains et la farine.

Telle est l'œuvre néfaste des mafiosi (2) du gouvernement qui voulurent l'état de siège, et ce ne fut qu'après celui-ci que S.-E. Pelloux fit naître la fameuse loi politique qui se résume comme suit: Abolition du droit de réunion, de la liberté de la presse et militarisation des employés aux services publics (cheminaux, postes, tramways, etc.)

Et lorsque en décembre 1898, un député demandait l'amnistie, le général Pelloux (Bazaine politique) répondit qu'aussi longtemps qu'il serait au pouvoir, il ne céderait ni amnistie, ni grâce, et dix jours après cette déclaration, lorsque l'on présenta à la chambre la pétition populaire pour l'amnistie signée par 400,000 citoyens et une

(1) On comprendra pourquoi nous ne précisons pas le lieu, de peur d'attirer des ennuis à notre correspondant.

(2) Nom donné à ceux qui n'osent pas sévir contre la Mafia et qui, de ce fait, semblent en être.

autre de 50,000 femmes, encore, il secoua son plumet de général, refusant l'amnistie aux condamnés politiques; mais le général eut peur du pays et, en bon traîneur de sabre, capitula. Les portes des prisons s'ouvrirent pour libérer plus de 2000 honorables citoyens coupables seulement d'être républicains ou socialistes.

Telle fut la première victoire de la démocratie italienne qui, trois mois après la levée de l'état de siège, faisait capituler le Bazaine politique italien.

Pelloux avait déclaré ne vouloir remettre en liberté les condamnés que lorsque les lois politiques seraient approuvées, mais la conscience populaire fit libérer les otages et le Bazaine politique recourut au décret de loi devenu célèbre sous le nom de *decretone*.

Il voulut tenter de le faire approuver par la Chambre, parce que disait-il ces lois étaient nécessaires pour assurer la tranquillité dans le pays. Il lui aurait permis de faire adopter sans que le peuple puisse protester (la liberté de presse et de réunion étant abolies) la loi qui accorde 500 millions de frais extraordinaires, pour l'armée, la loi sur les salaires ouvriers décrétant que quiconque gagnerait plus de 600 francs par année payerait sur son gain la bagatelle de 7 1/2 %, et l'abolition du droit de suffrage aux ouvriers. Voilà pourquoi Pelloux attachait au *decretone* une grande importance qui lui aurait assuré un long règne, et au peuple italien une nouvelle ruine économique et quelque folie africaine ou asiatique.

Ce *decretone* devint célèbre, car la minorité démocratique l'empêcha légalement en opposant au gouvernement une discussion longue et en faisant l'obstruction, par de longs discours, en réclamant le quorum et par tous les moyens possibles. Les députés de la majorité ne surent pas combattre par la parole et voulurent arriver par la violence à proroger la Chambre, ce qui fit naître le fameux procès des urnes, où furent compromis quatre députés de l'extrême gauche et qui devaient être condamnés au moins à 12 ans de réclusion; mais le complot Pellouxien croula car les juges ne trouvèrent aucun crime. Et mystifié encore fut le président du ministère, qui vit son œuvre s'en aller en fumée.

Lorsque la chambre fut réouverte, il demanda le renvoi de la discussion du *decretone*, qui serait certainement mort comme il était né, si la cassation de Rome ne l'avait déclaré nul et non avenu. Et alors le ministère fut obligé de le remettre sur le tapis, et l'extrême gauche reprit la lutte au point où on en était resté, et l'impuissance de la majorité, à combattre par la parole se manifesta si vite, que le fameux réactionnaire Cambry Digny, présenta une motion tendant à supprimer le droit de parler plus de cinq minutes en laissant au président de la Chambre la faculté de fixer le maximum de discussion et le jour où devait se terminer la discussion d'une loi. Il lui permettait d'appeler la force et de faire expulser de l'aula parlementaire les députés récalcitrants. Mais heureusement cette motion

amena l'ouragan qui fit unir l'opposition constitutionnelle à l'extrême gauche et abandonner en masse la chambre. Et la majorité put approuver à son aise le nouveau règlement.

Lorsque, après les vacances de Pâques, la Chambre voulut reprendre la discussion avec le nouveau règlement voté par fraude et illégalement, alors l'extrême gauche accueillit le président de la Chambre au son de l'hymne de Garibaldi:

Va fuora della camera Colombo; va via truffatore. (Va loin de la Chambre, Colombo Pars, tricheur...)

(A suivre).

A. M.

La Suisse socialiste

La série continue. — Le Conseil fédéral vient de procéder de nouveau à trois expulsions.

Ce sont trois de nos camarades socialistes qui ont vu se tourner contre eux les fureurs de M. Kronauer, procureur général par intermittence et laquais du roi d'Italie par tempérament.

Moroni, peintre, Cattaneo, maçon, condamné à 12 ans de prison parce que socialiste, Sarcinelli, typographe, excellent ouvrier, sont les victimes de la légation d'Italie, qui commande au Conseil fédéral.

Notre indignation déborde au vu de pareilles exactions.

Quand en auras-tu fini, peuple suisse avec ces tristes exécuteurs des basses œuvres de la monarchie italienne!

Allons, redresse-toi, arme-toi du fouet vengeur et renvoie ces politiciens sans énergie morale et sans fierté nationale, à l'office qu'ils n'auraient jamais dû quitter!

Ah! la Suisse peut être fière de son passé! Jadis, retraite intangible des condamnés de la politique, aujourd'hui la souricière.

Vous pouvez vous vanter de faire de la belle besogne, MM. Ruchet, Comtesse, Brenner et tutti quanti.

Et vous vous étonnez quand les ouvriers vous envoient au diable, vous et vos lois.

Alors c'est que vous êtes des naïfs ou des politiciens de mauvaise foi. Tous deux sont dangereux en démocratie, dit avec raison notre excellent confrère le *Peuple de Genève*.

Une maîtresse raclée. — Le *Grütli* de Lausanne nous apporte le récit d'une fin de session du Grand Conseil vaudois dans laquelle le socialiste Fauquez a administré à son contradicteur M. Camille Decoppet, ex-procureur général, une maîtresse volée de bois vert. Qu'on en juge par la citation suivante:

Fauquez aux députés: Vos murmures n'affaibliront pas mes arguments, ils me sont indifférents. Non, je ne suis pas ici, comme M. Decoppet, l'avocat des puissants, des riches, de ceux qui ont du foin dans leurs bottes. Oui, M. Decoppet, vous les adulez quand ils sont en haut, mais viennent les revers, casse un échelon, tombent ceux qui sont en haut, et, comme disait le courtisan, vous qui leur teniez le pot quand ils étaient puissants, vous le leur versez sur la tête quand ils sont en bas.

Continuez, continuez, avec votre système de couvrir tous les fonctionnaires, d'accepter tous les abus, vous vous faites les complices des faits scandaleux comme ceux de Bressonnaz où un gendarme assassine devant sa femme et ses enfants éplores, un pauvre diable!

A ce moment le chahut devient infernal. Toute la salle hurle : Assez, assez. La table du soleil applaudit à outrance. On entend des cris de : Faites-le taire, taisez-vous, levez la séance.

Fauquez, se tournant vers le président : M. le président, le collègue a soif, levez donc la séance.

POUR LE D^r FAVRE

Une voix de la presse. — On lit dans la *Tribune de Genève* :

« On croyait généralement que la question dite des médecins ne ferait plus aucun bruit et que la justice seule aurait à s'en occuper. Il n'en est rien. La semaine dernière, le journal ouvrier *La Sentinelle* a publié, comme article de fond, un éloquent plaidoyer en faveur du docteur Favre, actuellement dans les prisons de Neuchâtel. J'ignore quelle impression ces pages d'une logique serrée auront produites et sur le gouvernement et sur les autorités judiciaires. En tout cas, la population s'est émue de nouveau et plusieurs ont su gré à la feuille citée plus haut d'avoir eu un tel courage.

« Ce n'est pas douteux, en effet, que l'affaire commence à énerver le public.

« Tous ces jours-ci nous avons rencontré des personnes qui en parlaient. Cette après-midi encore, un homme qui joue un certain rôle nous tenait ce raisonnement : « Ou le docteur Favre a l'esprit dérangé, ou il ne l'a pas. Quelle que puisse être la conclusion des médecins chargés de l'examiner, il n'y a pas de raison pour le maintenir dans sa cellule, en prévention surtout. » Voici trois mois, en effet, qu'il a été arrêté et, malgré le temps plus que suffisant pour établir un jugement, rien n'est fait. Au début, nous pensions que la justice fournirait bientôt des pièces justificatives, mais, ne voyant rien venir, nous ne sommes pas loin de croire que cette « cause » n'est pas du tout aussi claire qu'on la disait. »

Nous avons reçu les correspondances suivantes :

La Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1900.

Monsieur le Rédacteur,

Nous ne voulons pas abuser de votre mansuétude et de votre hospitalité, permettez-nous seulement quelques mots.

M. le D^r Alex. Favre n'a pour lui que le droit et la justice, contre des adversaires qui ont la ruse, le crédit et la puissance. Prendre la juste défense d'un ami, c'est travailler à sa propre gloire. Ne laissez pas avilir dans l'opprobre, l'homme que nous honorons du nom de « martyr de la science. » Protestez, toujours hautement. Nous vous soutiendrons financièrement et moralement, car votre noble entreprise servira non seulement notre localité, mais encore notre pays.

Suivent 39 signatures.

42 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE

COUSIN AUX MILLIONS

PAR

ALFRED DE BRÉHAT

Puis, élevant les bras vers le ciel en gesticulant avec violence comme pour faire une conjuration, il montra aux combattants le soleil, que la lune commençait à masquer.

Tel est le pouvoir des sorciers chez ces peuplades grossières, que la plupart des sauvages cessèrent de combattre.

Effrayés d'ailleurs par le phénomène inexplicable dont ils étaient témoins, ils se groupèrent autour de M. Novéal qui continuait ses bizarres évocations.

Lorsqu'il vit l'attention des Bashoukoulompos concentrée sur lui et leur frayeur suffisamment excitée, il leur parla d'un ton solennel.

Il présenta les blancs qu'accompagnaient les Babimpés comme les protégés de la Divinité. Il annonça en même temps aux Bashoukoulompos que, pour les punir de leurs desseins meurtriers, il allait leur retirer à jamais la lumière du soleil.

Puis, proférant une formule terrible de malédiction et d'évocation de l'esprit du

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

La Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1900.

Monsieur le Rédacteur de *La Sentinelle*.

Je ne puis que m'associer de tout mon cœur aux personnes qui témoignent de la sympathie à notre cher docteur Alexandre Favre. Tous ces temps je me demande si le progrès actuel et les fruits de la science, aboutissent aux crimes. Où en sommes-nous ? L'an passé où nous étions indignés des odieux procédés vis-à-vis de ce pauvre Dreyfus, indignés sur ces juges et complICES impitoyables qui connaissaient la vérité et qui n'ont jamais voulu la mettre au jour, laissant toute sa famille dans l'angoisse et la douleur. Tous en chœur nous avons crié : honte à la justice militaire ! Et comme nous étions sympathiques pour cette pauvre famille Dreyfus ! Il arrive à La Chaux-de-Fonds un cas presque semblable.

C'est l'arrestation de notre cher docteur professeur Alexandre Favre. Pourquoi ? Parce qu'il aimait les pauvres, les petits, qu'il mettait la lumière de la science à la portée de chacun, qu'il n'envoyait pas l'huissier à la porte de celui qui n'avait pas le nécessaire. Pour ces raisons il est traité de fou. Par qui ?

Par la concurrence, la jalousie du métier. Tristes gens ! Pour ma part, je ne puis que remercier le docteur Favre pour les soins donnés à ma famille et ne peux que crier avec tous les hommes de cœur : Rendez-nous notre docteur Alexandre Favre !

H. F.

M. Biolley, rédacteur de *La Sentinelle*,

Les jours et les semaines se succèdent, le docteur Favre ne nous est pas rendu, qu'espère-t-on ? qu'attend-on ? sur le chancellement de sa raison, c'est évident. Qu'on nous le rende sans tarder, avant que ce soit trop tard.

Un intéressé à la cause.

C. B.

Chaux-de-Fonds, le 24 mai 1900.

Monsieur Walter Biolley, rédacteur de *La Sentinelle*

En Ville.

Etant très heureux que *La Sentinelle* ait entrepris une œuvre de justice en faveur de notre cher et regretté Docteur Favre, je ne puis faire que d'approuver fortement la chose.

Il est juste qu'un être humain nous soit rendu, dont on cherche tous les moyens possibles à faire disparaître par des arguments qui sautent à la vue de toute une population indignée d'une pareille injustice.

Je ne puis qu'appuyer les personnes défendant une cause très méritoire et dire comme eux : Qu'on mette notre bon docteur en liberté, ou qu'on le juge ! mais qu'on ne le fasse pas passer pour fou, car il l'est moins que ceux qui avancent de pareilles infamies.

Je tiens à relever le fait suivant :

Ces jours derniers, mon frère se trouva pris d'un étouffement ; ceci demanda les soins immédiats du médecin. J'allai de suite à la recherche d'un docteur, mais je fus fort surpris du refus que l'on me fit sous prétexte qu'ils avaient des accouche-

mal, il sembla dicter un ordre souverain à l'astre du jour, qui disparaissait peu à peu.

Quoique les Bashoukoulompos soient une des peuplades les plus belliqueuses de l'Afrique, ils n'en sont pas moins soumis comme les autres à toutes les superstitions. Il y eut un moment entre la haine contre leurs ennemis et la frayeur qu'ils éprouvaient ; mais ce dernier sentiment ne tarda guère à prendre le dessus.

Ils se mirent à trembler, puis à pousser des cris confus. Enfin ils se laissèrent tomber à terre et tendirent des mains suppliées vers le terrible sorcier pour le conjurer de ne pas leur enlever la lumière du soleil, et de leur épargner les affreux malheurs dont il les menaçait.

Il était temps qu'ils cédassent, car l'éclipse allait bientôt se terminer, et M. Novéal en suivait les dernières phases avec une anxiété facile à comprendre.

Dès qu'il vit la soumission des Bashoukoulompos, il se hâta de leur accorder la grâce qu'ils sollicitaient. Il commença ensuite d'autres conjurations pour ramener la splendeur du soleil ; et, comme l'éclipse touchait à sa fin, il n'eut pas de peine à y réussir.

Quelques minutes plus tard, le soleil, dégagé de son voile mystérieux, inonda l'horizon de ses brûlants rayons.

Autant la terreur des sauvages avait été profonde, autant leur joie fut expansive. Ils vinrent tous se jeter aux pieds de M. Novéal et lui demander des amulettes.

Quant aux Batongas et aux Babimpés, ils avaient en ce moment attaqué sans rien craindre trois ou quatre ennemis, tant ils avaient confiance dans le pouvoir de leur sorcier.

ments à faire, ce qui était absolument inexact.

Je m'en retournai et le soignai de mon mieux jusqu'au matin, car il avait d'horribles souffrances. Croyez-vous, cher lecteur, que si le Docteur Favre était ici, il aurait agi comme cela. Eh bien je dis : non, car il ne met pas une sonnette de nuit pour la façon. Encore une fois je le répète : Jugez notre cher Docteur, ou rendez-nous-le.

Un frère A. R.

Rédaction de *La Sentinelle*,

C'est avec un profond regret que nous voyons que M. le D^r Favre ne nous est pas encore rendu ; chacun de nous et ceux qu'il a soignés sont attristés de cet état de choses. Nous l'attendons avec impatience et l'assurons de notre profonde sympathie.

Le 29 mai 1900.

T. P.

Eplatures, 27 mai 1900.

Monsieur le Rédacteur de *La Sentinelle*, En Ville.

Les jours s'écoulent et notre bon Docteur Favre est toujours sous les verrous. Pourquoi ? Il serait assez difficile de le dire, car rien ne peut justifier une aussi longue détention sans jugement, et sans que le public en sache le pourquoi. Aussi nous est-il permis de faire toutes les suppositions possibles et de voir dans cette longue inquisition une infâme cabale montée contre le Docteur Favre par quelques jaloux et des gens qui ne peuvent supporter la vérité, et malheureusement tout porte à croire que cette collection de cabaleurs est protégée par les hautes autorités qui se feraient ainsi complices d'un crime de lèse-humanité. Mais prenez courage, cher Docteur, nous veillons et pour le moment nous faisons mentir le vers d'Ovide.

Donec eris felix, multos numerabis amicos.. (Tant que tu seras heureux, tu compteras de nombreux amis.)

Car c'est au contraire maintenant, que vous êtes malheureux, que vous pouvez compter sur des légions d'amis prêts à vous secourir au premier signal. Pour terminer je déclare que le Docteur Favre était chez moi pour soigner un membre de ma famille le soir avant son arrestation entre 11 heures et minuit, parfaitement sain d'esprit, et que tout porte à croire que s'il y a des fous quelque part, il faut les chercher parmi le choral qui s'est chargé de le faire arrêter.

Qu'on nous le rende, il nous manque. Messieurs les docteurs qui se dérangent pour venir aux environs sont excessivement rares, surtout quand il s'agit de venir chez des pauvres, tandis que le dévoué Docteur Favre se rendait partout où il y avait quelqu'un à soulager aussi bien de nuit que de jour.

Au nom d'un groupe de familles d'environniers :

(signé) H. D. RUPIN.

Après une longue harangue de ce dernier les Bashoukoulompos s'éloignèrent. Ils traversèrent de nouveau la rivière, leur intention étant de gagner ensuite le Zambèse et de faire la chasse aux hippopotames qui abondent sur les rives de ce fleuve magnifique.

Les Babimpés et leurs amis européens se mirent en marche vers Mazila, où ils arrivèrent après six jours de voyage.

Le roi des Babimpés fit un brillant et cordial accueil à ses protégés et surtout à dom Antonio. Malgré leur empressement à se remettre en route pour gagner Lynyanti et de là Kuruman, nos voyageurs, épuisés de fatigue, durent se reposer quelques jours à Mazila.

Au bout d'une semaine environ, nos voyageurs quittèrent le village de Sekourou. M^{me} Bartelle et sa cousine étaient dévorées du désir de revoir leurs enfants, qu'elles avaient laissées à Kuruman. Chaque heure de retard leur semblait un siècle. Les Babimpés accompagnèrent leurs amis jusqu'à la rivière Mbai.

Au moment de quitter Sekourou et les fidèles Babimpés qui les avaient arrachés à la mort, les Européens ratifièrent les engagements pris en leur nom par Furetal et promirent de joindre aux objets désignés par Joseph des outils, des vêtements, vingt sabres, douze haches et deux chevaux. Sekourou leur laissa huit Babimpés, qui avaient pour mission d'accompagner les blancs et de lui rapporter les présents promis par ces derniers.

Telle était la bonne impression produite sur les Babimpés par la fidélité du retour du docteur Livingstone, à tenir ses engagements, que, malgré la défiance naturelle

La Chaux-de-Fonds, 24 mai 1900.

Monsieur le rédacteur de *La Sentinelle*, je vous prie de m'accorder le concours de votre bienveillant journal, attendus impatiemment ces jours-ci, vu la noble cause qu'il entreprend si chaleureusement. Après avoir défendu si loyalement l'intérêt de l'humble ouvrier, voilà *La Sentinelle* qui passe au grade de Général en prenant le parti d'un des plus grands Hommes de la petite Suisse. *La Sentinelle* veille, son nom le dit, mais elle n'est pas seule ; qu'on se le dise ! Elle a de grandes ramifications dans le canton et en dehors ; le monde se révolte de l'infamie qui se commet d'arrêter et d'enfermer pendant des mois l'illustre Docteur Favre pour des blagues sans fondement de jaloux probablement, et lorsque messieurs les experts très à la hauteur, dit-on, dissipent les calomnies dont on voulait charger le martyr neuchâtelois au lieu de lui rendre sa liberté et son honneur de plus grands méchants veulent l'accuser d'aliénation. Un homme aussi spirituel que M. Favre ! du reste il le prouve en faisant appel à toute son énergie. Etant enfermé, bien d'autres à sa place ne l'auraient pas été en entrant, qu'après trois mois de cellule ils le seraient entièrement. Mais non d'après les personnes qui ont l'heureuse chance de pouvoir visiter notre cher ami, toutes se rapportent à dire, même Madame sa mère qu'il est très bien sensé, mais vielli, rien d'étonnant. Les vœux de Dieu ne sont pas nos vœux, son collègue et ami octogénaire a eu aussi de grandes tribulations et il les a vaincues en vrai chrétien. Espérons bien que M. Favre en arrivera à la même solution.

La comédie a assez duré. Pas de charge, pas de jugement. L'esprit des plus sains pas d'internement. Nous demandons une prompt libération.

Liberté et honneur. Amis serrons les rangs et en plein soleil s'il le faut tambours et musiques en tête d'une grande colonne, partons pour une grande action du XX^{me} siècle.

Les instantanés seront réquisitionnés. Un groupes d'amis de la liberté et de la justice.

Monsieur Biolley, Rédacteur de *La Sentinelle*, En Ville.

Bravo ! bravo ! encore une fois bravo ! pour toutes les lettres de sympathies à l'adresse du docteur A. Favre.

Il a plus mérité que cela, aussi espérons-nous que l'on marchera plus loin, s'il le faut.

Un décidé, B. B.

La Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1900.

Monsieur le rédacteur de *La Sentinelle*, En Ville.

Monsieur, C'est avec joie et confiance de voir le mouvement de reconnaissance s'accroître en faveur de notre cher M. le Docteur Favre que je fais suivre ces quelques lignes pour témoigner ma gratitude envers lui.

Il y a deux ans étant atteint d'une maladie chronique, Monsieur Favre ne s'épargna aucunes peines pour en arrêter le cours.

aux sauvages, Sekourou ne paraissait éprouver aucun doute sur la bonne foi de ses amis européens.

Les messagers n'osèrent pourtant aller plus loin que Lynyanti. Laisant les Européens continuer leur route sous la conduite de quelques Makololos, ils attendirent à Lynyanti le retour de ces Makololos, qui devaient rapporter de Kuruman les présents promis à Sekourou. Quant aux objets que les blancs ne comptait pas trouver à Kuruman, Valentin avait promis de les envoyer de Colesberg ou de Graaf-Reinet.

Quelques jours plus tard, dom Antonio quittait ses amis pour retourner sur les bords du Zambèse et reprendre sa noble et périlleuse existence.

— Je ne pense pas que nous nous revoyions jamais, dit-il en souriant avec douceur à M^{me} Bartelle. Que Dieu protège votre retour dans votre patrie et vous donne le bonheur que vous avez mérité par tant d'épreuves.

Il se mit en route, escorté par les Makololos qui rapportaient les présents promis par les Européens à leur roi, ainsi qu'à celui des Babimpés.

Peu de temps après son arrivée à Kuruman, Juliette tomba malade. Maintenant que les plus grands dangers étaient passés, son corps, soutenu jusque-là par l'énergie de la lutte, payait enfin son tribut à la nature. Elle resta alitée près d'un mois. Durant quinze jours même son état inspirait de sérieuses inquiétudes.

Ses filles et Clémence la veillèrent à tour de rôle.

(A suivre).

Appelé la même année à passer devant le Conseil de recrutement, je m'y rendis avec certificat à l'appui étant incapable de faire mon service militaire. Rien n'y fit je fus déclaré apte. J'eus recours à la Commission du 1^{er} Corps d'armée siégeant à Neuchâtel. Elle confirma la décision. L'année suivante il fallait donc marcher sur Colombier me sentant bien loin d'être capable de supporter les fatigues du service. Là, au lieu de revêtir l'uniforme, je fus conduit à l'hôpital militaire de Neuchâtel pour être en observation. C'est alors que parurent dans votre estimable journal les articles concernant la recrue B, je pense que vous vous en souvenez. J'y restai dix-huit jours, déclaré malade par deux docteurs. Cependant je devais passer à nouveau devant le Conseil de recrutement pour trancher la question. Chose étonnante malgré la déclaration sur mon livret de service, elle refusa l'exemption, se contentant d'un renvoi pour une année et pas d'albuminerie, quand même messieurs les docteurs de Neuchâtel en constatèrent. J'adressai une requête au médecin en chef de l'armée fédérale qui de même n'aboutit à rien.

Alors nous décidâmes. M. le Docteur Favre et moi, d'envoyer nos lettres au chef du Département militaire. Il répondit que j'avais à passer devant le Conseil de recours, siégeant à Neuchâtel. Cette fois... enfin la question a été liquidée: Exemption absolue.

Vous pouvez juger, Monsieur le rédacteur, la haine et la jalousie de la part de ses confrères, puisque pour un cas de réforme aussi palpable, il fallut faire une telle campagne. Le but unique était de ne pas lui donner raison.

Je vous remercie sincèrement de l'initiative que vous avez prise. Il me tarde aussi que justice lui soit faite, surtout à un tel homme de cœur et de talent.

Agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

Z. B.

La Chaux-de-Fonds, le 29 mai 1900.

Monsieur Walter Biolley,
Rédacteur de *La Sentinelle*,
En Ville.

Pourriez-vous me dire pourquoi, vu les nombreuses lettres de protestation qui crient à toute voix l'innocence du Dr Alex. Favre, on nous le laisse toujours dans son tombeau! Faudra-t-il y aller par la force! S'il le faut, nous sommes là.

Un groupe de citoyens.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec une grande joie les lettres que vous publiez dans votre estimable journal et qui ont rapport à M. le Dr Alex. Favre. Dans l'intérêt de la vérité, comme dans celui de M. le Dr Favre, je vous supplie de faire imprimer les lignes suivantes:

Je souffrais d'un épaississement partiel du cou et consultai à cet effet un médecin de notre localité; ce médecin après avoir examiné mon mal, me donna le conseil d'aller trouver un de ses collègues, — la lumière a une plus grande clarté quand elle jaillit de deux cerveaux — collègue, qui a son tour examine mon cou. De même que le premier, le second médecin me dit qu'une opération était absolument nécessaire si je ne voulais pas aller « ad patres » et que pour faire cela, je devais entrer à l'hôpital. Je ne possède aucune connaissance pathologique, mais je n'ai pas ajouté foi aux dires de ces messieurs qui ont manqué la profession de cordonniers ou de bouchers bouchés. Ne voulant pas être une victime de leurs lumières scientifiques, j'allai à la consultation de M. le Dr Alex. Favre, qui examina mon cou beaucoup plus attentivement que les précédents et m'ordonna un onguent. Dans cinq jours, le mal a complètement disparu et depuis 6 mois, je n'ai jamais eu à me plaindre de mon cou.

Est-ce parce que M. le Dr Favre est plus intelligent et humain que d'autres, qu'on a trouvé bon de le faire observer?!

Un reconnaissant.

Nous sommes également d'accord avec vous, et souhaitons de tout notre cœur que le Dr Favre soit déclaré un homme honnête.

Nous le connaissons depuis quelque temps déjà et avons fait nos expériences spéciales qu'il est très aimé et qu'il n'a fait que du bien à beaucoup de pauvres.

Aussi nous n'avons jamais pu remarquer en lui quelque chose qui donne lieu à croire qu'il soit malade d'esprit.

K. F.

La Chaux-de-Fonds, le 26 mai 1900.

Monsieur le Rédacteur de *La Sentinelle*,
En Ville.

Comme tous vos correspondants, je suis aussi d'avis que la question de M. le docteur Favre doit être terminée au plus vite.

Voici trois longs mois que la population travailleuse de La Chaux-de-Fonds, cette

population active, intelligente et clairvoyante attend avec anxiété cette solution qui lui pèse. Demande-t-elle quelque chose d'extraordinaire? Bien au contraire, c'est que la loi, c'est que l'instruction d'une affaire, soient pour tout prévenu la même, qu'il n'y ait pas d'accélération pour des uns, et une lenteur désespérante et voulue pour d'autres, car ces renvois de Caïphe à Pilate, de la prison à Céry, de Céry à la prison ne nous disent rien de bon.

En un mot, qu'on nous rende notre cher docteur car notre population dans son immense majorité, sait à quoi s'en tenir sur les accusations portées contre lui. Assez de cette misérable comédie. Honneur au Dr Favre, honneur à la justice, à la grande justice à celle qui élève les nations.

Un père de famille dont 3 de ses membres ont été sauvés d'une mort imminente grâce aux soins affectueux, et à la haute science du docteur M. Alexandre Favre.

A. C.

M. le Rédacteur de *La Sentinelle*.

C'est avec le plus grand plaisir que je lis votre honorable journal, le feu que vous mettez à défendre la cause de notre cher docteur Alex. Favre; la cause est très noble, persévérez et vous obtiendrez gain de cause. Les charges ont été relevées par MM. les experts; le martyr est plus sensé que ses accusateurs, ainsi laissons l'asile d'aliénés pour ceux qui en ont besoin et prompt réhabilitation au professeur Alex. Favre, professeur émérite, le soutien du malheureux! Son retour est attendu avec impatience et nous ne réclamons rien que la justice si rare ici bas.

F. E.

Chaux-de-Fonds, le 26 mai 1900.

Monsieur le rédacteur de *La Sentinelle*,

Laissera-t-on gémir plus longtemps des centaines et des centaines de pauvres malades qui attendent avec impatience pour se faire soigner, le retour de notre cher docteur Favre, enfermé si injustement. Nous espérons que le jour va venir où on le verra comme par le passé, allant à toute heure du jour et de la nuit visiter sa très nombreuse clientèle.

Qu'on nous le rende.

Deux malades.

PRO VERITATE

La Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1900.

Des témoins, dignes de foi, m'assurent que le Dr Favre jouit de la pleine faculté de son esprit. D'un autre côté, des pères, des mères de familles, des malades en grand nombre réclament avec instance un médecin qui doit leur être cher, si l'on en juge par l'accent sincèrement ému des correspondances qu'ils lui consacrent, spontanément. J'ai toujours admis des limites à la liberté d'allures et de paroles; j'ai protesté, je protesterai encore, contre les procédés discourtois de dénigrement qui, entre professionnels, tendent à prendre l'allure de la concurrence déloyale. Mais, pour mon compte, je ne conclus pas qu'audace et excentricité signifient folie, ni que bonté et dévouement se traduisent par prodigalité. On m'assure que, dans son cachot, un homme, au cœur pourtant ferme, a pleuré; je sais, d'autre part, que des familles entières se lamentent de son absence. Si cet homme est réellement coupable, qu'on le juge sans tarder; l'opinion publique, renseignée, devra s'incliner devant le verdict, et l'apaisement viendra. Mais si, comme plusieurs le proclament, ses péchés sont véniels, qu'on rende à cet homme, ne serait-ce que sous caution, cette liberté nécessaire à tous les hommes honnêtes et plus particulièrement à celui si vil, — trop peut-être, mais ce n'est cependant pas un crime — que l'inaction doit tuer plus sûrement que ne le ferait un poison lent versé à doses journalières.

Un ancien adversaire du Dr Favre,
ami de la pleine lumière.

APPEL

DU
Bureau International de la Paix

Le suprême appel de la Commission du Bureau international de la Paix aux Gouvernements des Etats signataires de la convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux n'a pas eu le bonheur de plaire à M. Yves Guyot, qui, dans le *Siecle*, critique cette démarche comme inutile ou même dangereuse.

Inutile? Nul ne peut l'affirmer d'avance, pas plus M. Yves Guyot qu'un autre, et il serait de notre avis s'il s'était laissé le temps de lire l'appel en question avant de le blâmer.

Dangereux? Oui, dit-il, s'il y a des gouvernements qui interviennent, ils se met-

tent dans la situation désagréable de risquer d'essuyer un refus, qui pourrait provoquer une riposte.

Il faut observer avant tout qu'il ne s'agit point ici d'une intervention, mais d'une offre de médiation, laquelle (ne peut être considérée comme un acte peu amical), ce qui entraîne pour celui qui la reçoit le droit de l'écarter, sans que celui qui la fait puisse s'offenser de l'usage de ce droit.

C'est ce qu'exprime très positivement dans les termes suivants l'art. 3 de la Convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux:

« Art. 3. ... Les Puissances signataires » jugent utile qu'une ou plusieurs Puissances étrangères au conflit offrent, de leur propre initiative, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou leur médiation aux Etats en conflit.

« Le droit d'offrir les bons offices ou la médiation appartient aux Puissances étrangères au conflit, même pendant la cours des hostilités.

« L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties comme un acte peu amical. »

L'article 4 précise comme suit le rôle du médiateur si l'offre de médiation est acceptée:

« Art. 4. Le rôle du Médiateur consiste à concilier les prétentions opposées et à apaiser les ressentiments qui peuvent s'être produits entre les Etats en conflit. »

On ne voit pas, en présence de ces textes, où M. Yves Guyot peut voir le danger de la démarche du Bureau international de la Paix priant les Gouvernements de recourir, au nom de l'humanité, au moyen de pacification qu'ils ont eux-mêmes recommandé quand ils ont signé la Convention de la Haye.

(Prière de reproduire.) ELIE DUCOMMUN

Il n'y a pas à dire, le léger réseau qui s'appelle **voilette**, donne un charme tout spécial à la toilette féminine, préserve contre l'action trop vive de l'air et conserve la finesse du teint. Nos lectrices le savent bien et savent aussi qu'elles trouveront le plus grand choix chez **J. GÄHLER, 10 Place Neuve.**

La vie locale

Fête fédérale de gymnastique. — La 10^{me} liste des prix d'honneur ascende à fr. 1185 et la 11^{me} à fr. 1031, formant un total de fr. 22,726.

— Le Comité des prix de la fête fédérale de gymnastique a reçu comme don d'honneur du Cirque National Suisse à Lucerne, une belle coupe, qui est exposée dans les vitrines des Magasins du Printemps.

Bienfaisance. — (Comm.) — Le Comité de paroisse de l'église catholique chrétienne a reçu de la part des fossoyeurs de Monsieur Matthias Baur, le beau don de 50 fr. pour le fonds des pauvres et leur exprime toute sa reconnaissance.

— (Comm.) — Le Comité des Crèches a reçu avec une vive reconnaissance de la part des fossoyeurs de M. Matthias Baur, la somme de fr. 30. Merci aux généreux donateurs.

— (Comm.) — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance:

Des fossoyeurs de M. Jules Frésard fr. 10, pour l'Orphelinat de Jeunes Garçons.

Pour l'Orphelinat de Jeunes Garçons, la somme de Fr. 25, don du Comité des emplacements de la Fête fédérale de gymnastique, pour honorer la mémoire de son regretté président, M. Matthias Baur.

Des fossoyeurs de Madame Meyer née Moccand fr. 24, en faveur du fonds communal pour un asile de vieillards.

En faveur du fonds communal pour un asile de vieillards, la somme de fr. 19, collecte faite à la réunion du comité d'action, le dimanche 20 mai au café Schlappi.

Fête centrale des ouvriers organisés. — Un mois seulement nous sépare du 1^{er} juillet, époque à laquelle aura lieu, à La Chaux-de-Fonds, on le sait, la 1^{re} fête centrale des ouvriers organisés. Les meilleures nouvelles parviennent au Comité d'organisation au sujet de la fréquentation de cette fête.

Dans nombre de localités, des groupements se sont formés pour se rendre en nombre à La Chaux-de-Fonds. Dans les fédérations et dans les syndicats, les appels se multiplient.

Tout permet d'espérer que le dimanche 1^{er} juillet une imposante manifestation ouvrière de toutes les forces syndicales et organisées du Jura et de la Suisse romande aura lieu dans notre ville.

Travailleurs syndiqués, ouvriers organisés, faites votre possible et prenez vos mesures pour assister dimanche 1^{er} juillet à la belle fête de l'union de tous les métiers dans la ruche ouvrière.

CERCLE OUVRIER. — Ce soir à 9 h. assemblée du parti socialiste, ordre du jour très important. Tous les citoyens appartenant au parti sont priés d'y assister.

LA COMMISSION POLITIQUE.

Nous sommes assailli d'un tel nombre de lettres en faveur du Dr Favre que, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons toutes les insérer. Qu'on ne se lasse pas cependant de témoigner en faveur de la vraie justice!

Nos lecteurs nous pardonneront de négliger quelque peu notre service de renseignements ordinaire, en vue de la grandeur et de la noblesse de la tâche que nous poursuivons.

Si nous avions besoin d'être encouragé, nous le serions par l'élan magnifique, sans précédent à La Chaux-de-Fonds, qui s'est manifesté à la suite de notre article « Pire que la mort! »

Courage et persévérance pour la vérité et pour la justice!

Le choix de dentelles en tous genres est au complet et plus grand que jamais. Demandez les cartes d'échantillons chez **J. GÄHLER, 10 Place Neuve.**

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Paris, 29 mai. — La séance de la Chambre a été très orageuse. M. de Castellane interpelle sur la reprise de l'affaire Dreyfus. MM. Le Hérisse et Lasies combattent le gouvernement de même que M. Alphonse Humbert. Gallifet reproduit ses déclarations au sénat. M. Waldeck-Rousseau parle de la félonie d'un officier et soulève un tumulte indescriptible qui oblige le Président à lever la séance.

A la reprise, M. Waldeck-Rousseau s'explique; il s'associe au tribut d'éloges rendu à l'armée, M. Krantz reproche au président du Conseil d'avoir adressé un blâme aux officiers du 2^{me} bureau.

Plusieurs ordres du jour sont proposés. Le gouvernement accepte seul celui de M. Léon Bourgeois, défendu vigoureusement par le leader radical.

La première partie de l'ordre du jour Léon Bourgeois disant: « La Chambre, sûre du dévouement de l'armée à la France et la République », est adoptée à l'unanimité des 515 votants.

L'ensemble de l'ordre du jour, avec l'approbation des actes du gouvernement, est ensuite adopté par 293 voix contre 246.

La séance est levée aux cris de « Vive la République! »

● ETOFFES POUR COMPLETS ●
Fr. 6,50 les 3 mètres cheviot anglais très fort — Fr. 10 les 3 mètres cheviot pure laine très solide. — Fr. 13 les 3 mètres cheviot Monopole pure laine. — Toutes les étoffes pour Dames et Messieurs (3500 dessins). qual. toutes premières. Vente en détail aux prix de gros.
Echantillons franco
Maison STEPEL & Co, Zurich

Fr. 5,40 ct.
les 6 mètres Cachemire-Mérinos noir pure laine, grande largeur. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix.
Echantillons franco. Gravures gratis
Waarenhaus v. F. JELMOLI A. G., ZURICH

CHOCOLATIER

On demande pour une nouvelle fabrique modèle de chocolat, en Alsace Lorraine, premier ouvrier chocolatier, au courant de la fabrication du fin jusqu'à l'ordinaire, bonbons, chocolat au lait, etc. Position stable et bien payée. Entrée août. Offres sous C 1466 à Haasenstein et Vogler, A. G. Strasbourg. 221

On demande deux ouvriers menuisiers ou charpentiers. S'adresser à Oscar Jodry, Les Bois.

Boucherie-Charcuterie

PIERRE TISSOT
Grenier 3

Avis aux Ménagères

Excellente grasse de bœuf fondue, comestible à 40 centimes le 1/2 kilo

Société Suisse des Voyageurs de commerce

Pétition populaire pour demander aux autorités fédérales l'élaboration d'une loi destinée à réprimer la concurrence déloyale et les abus du colportage.

Listes déposées dans les principaux magasins d'épicerie, tabacs et cigares, coiffeurs; Cercles et brasseries. 219

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Rue du Parc, 9

Marchandise de 1^{er} choix. Charcuterie fine

Se recommande,

GUSTAVE KIEFER.

ON PORTE A DOMICILE -- TÉLÉPHONE

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ALLIANCES



ENTRÉE LIBRE

C'est quand même toujours le Magasin

SAGNE-JUILLARD

Rue Léopold-Robert 38,
à côté de l'Hôtel des Postes
qui vous servira le mieux et
le meilleur marché.
TÉLÉPHONE - RÉPARATIONS

L'IMPRIMERIE DE

LA SENTINELLE

se recommande pour tous les travaux d'impression, spécialement pour

Factures, Cartes d'adresse,

Memorandums, Entêtes de lettre, Enveloppes, etc

à des prix avantageux

EN VENTE:

Baux à loyer

ORFÈVRE

E. Richard-Barbezat

25, RUE LÉOPOLD ROBERT, 25

Immense choix d'argenterie en écriens, prix variant de Fr. 7 à Fr. 100. Pochons à soupe, cuillères à légumes et à café, couverts de table en argent 0,800 contrôlés. Articles de ménage en métal argenté, garanti. 692

BIJOUTERIE

	Or 18 karats	Argent 0,800	Plaqué or
Bagues	depuis Fr. 5.-	Fr. -.60	Fr. 1.-
Boucles d'oreilles	» » 5.-	» -.75	» 2.-
Broches	» » 7.-	» -.80	» 1.50
Bracelets	» » 20.-	» 1.-	» 2.-
Chaînes p ^r dames	» » 30.-	» 4.-	» 3.-
Chaînes p ^r Messieurs	» » 40.-	» 5.-	» 3.-
Sautoirs	» » 65.-	» 4.-	» 3.50

Alliances or 18 karats ouvrantes et non ouvrantes, de Fr. 12 à Fr. 30
Téléphone Transformations et Réparations de Bijoux Téléphone

PHOTOGRAPHIE R. KOHL

derrière le collège de la Promenade

Ouvrage consciencieux. CHAUX-DE-FONDS Prix modéré

Prix : fr. 6 la 1/2 Dz. avec une carte décorée

fr. 10 la Dz, avec deux cartes décorées

Groupes suivant arrangement avec les personnes

Agrandissement 1/2 nature fr. 10

grandeur nature fr. 18

Spécialité de pose d'enfants et de genre

Se recommande, 605 R. Kohl, photographe.

Lettres de faire-part livrées en deux heures par l'Imprimerie de La Sentinelle

J. NAPHTALY

SEULEMENT 35 FR.

C'est le seul et unique prix du meilleur complet ou pardessus mi-saison jusqu'à 120 cm. de thorax. **Habilllements lavables pour hommes**, à fr. 15. — **Pantalons** de fr. 4 à fr. 18. Le meilleur **Paletot de bureau** à fr. 4 et fr. 7. **Paletots Lustre (Alpaga)** de fr. 10 à fr. 18. **Habits lavables pour garçons** n° 1, fr. 4,50. **Petits habits pour garçons** n° 1 fr. 6.

Rayon spécial pour habits cérémonie de fr. 55 à fr. 60.

CHAUX-DE-FONDS

RUE NEUVE 9

Boulangerie Coopérative

Assemblée générale annuelle

le mercredi 30 mai

à 8 1/2 heures du soir

au Cercle Ouvrier

Tous les coopérateurs et actionnaires sont priés d'y assister.

220 Le Comité.

LOGEMENT

La Société fédérale des sous-officiers demande, pour le 11 novembre 1900 et pour le groupe d'escrime de la section, un logement, rez-de-chaussée, de 3 pièces et corridor. Une des pièces doit être assez grande pour être utilisée comme salle d'armes. — Adresser les offres par écrit, au président de la société, M. Charles Villars, rue du Progrès 39. H1763C 214

Dépuratif du Printemps

Essence de Salsepareille

et Brou de Noix ioduré

TONIQUE DE L'ESTOMAC
Combat, rougeurs, boutons, feux, acreté du sang, etc., etc.

LE FLACON: FR. 2.50

PH^{cie} L. BARBEZAT

NUMA DROZ 89

La Chaux-de-Fonds

M^{me} Fetterlé-Chautems

7b, rue du Versoix, 7b

Grand et beau choix de Laines pour bas, Laines de Hambourg, Laines soies, Laines tordues Laine de Hambourg pour Jupons au prix extraordinaire de fr. 5.80 le demi-kilo.

ARTICLES DE BÉBÉS

Jupons, caleçons, camisoles, écharpes, Bérets. Gilets de chasse, FIGAROS, Pélerines, FANCHONS Voilettes, ruches, ganterie

Splendide assortiment de cravates pour Dames et Messieurs

Véritables gants de peau de Grenoble Garantis. 76

Bas Prix — Bas Prix Se recommande.

Jeune garçon ou jeune fille désirant apprendre l'allemand trouverait à se placer. Pour tous renseignements, s'adresser chez M. H. SCHELLING, Paix, 77.

Imprimerie de La Sentinelle

ESCOMPTE 5 0/0

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE
● Remboursables au gré des clients ●

Pour faire un pouding pour 4 à 6 personnes, prenez: Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
Caracoli depuis 0,85 ct. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 %

Petit gris mousseux

Vins de Neuchâtel

Vins du pays et de l'étranger

VENTE EN GROS
en bouteilles et en fûts

Fournisseur

EMILE PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

à côté des Moulins Boulangers
rue Léopold Robert

TÉLÉPHONE

Chaux-de-Fonds et au Locle

DEPOT

DE

MACHINES ET FRAISES

à arrondir

TOURS A PIVOTER

PAYEMENTS PAR ACOMPTES

Geoges-Auguste BAHON

CHARRIÈRE, 4

CHAUX-DE-FONDS

LES

PASTILLES PECTORALES

à la marque des trois sapins

sont les meilleurs contre Toux, Rhume, Catarrhes, Bronchites.

L'ETUI: 75 centimes

EN VENTE

PH^{cie} L. BARBEZAT

Numa Droz, 89

LA CHAUX-DE-FONDS

Café-Brasserie

STUCKY

Près de la Gare 669

TOUS LES JOURS

CHOUROUTE GARNIE

VÉRITABLES

Saucisses de Francfort

On sert pour emporter

AU MAGASIN

DE

Machines à coudre,

Vélocipèdes

POUSSETTES

POTAGERS, COULEUSÉS, RÉGULATEURS

Machines agricoles

HENRI MATHEY

Chaux-de-Fonds

Rue du Premier-Mars 5

Téléphone

Atelier spécial pour les Réparations de machines à coudre, vélocipèdes et machines agricoles.

Fournitures en tous genres, pièces de rechange, fils pour cordonniers, fils de machines à coudre. Aiguilles pour tous systèmes de machines à coudre. 698

Prix défiant toute concurrence.

Marchandises de première qualité
Prix-courant envoyé franco — On se rend à domicile sur demande.

RELIURE Le soussigné se recommande

pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés. E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3. 5